

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01073 Numéro SIREN : 792 115 818 Nom ou dénomination : SARL DORLE
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2019 sous le numéro de dépôt 9152

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 17/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/9152

Déposant :

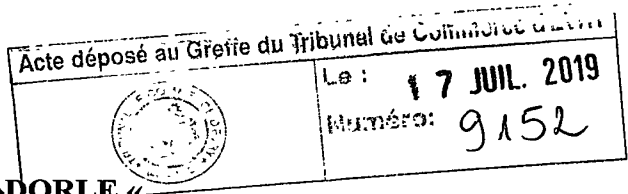
Nom/dénomination : SARL DORLE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 792 115 818

N° gestion : 2013 B 01073





Société »DORLE«

Au capital de 8 000 €

Siège : Rue du Fosse des Essarts Résidence la Vallée Bât B 26

91120 PALAISEAU

RCS n°: 792 115 818 R.C.S d'EVRY

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 décembre 2018**

Chers Associés,

Je vous ai réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, afin de vous rendre compte de l'activité de notre société pour l'exercice écoulé et clos 31 décembre 2018.

Les comptes de la société seront soumis à votre approbation et vous devrez vous prononcer sur l'affectation du résultat réalisé au titre de ce dernier exercice.

Les convocations pour la présente assemblée vous ont été remises en main propre.

Préalablement à la présente assemblée et conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous avons envoyé :

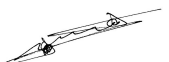
Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, Le rapport d'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le texte des résolutions proposé aux associés, le double des convocations de plus ces documents ont été tenu à votre disposition au siège social, dès l'envoi des convocations à la présente assemblée.

RAPPORT GÉNÉRAL :

Le compte de résultats fait apparaître au :

31 décembre 2018 :

Un total de produits d'exploitation de 261 907 euro ; un total des charges d'exploitation de 237 058 euros ; le résultat d'exploitation s'est élevé à 24 849 euros ; Produits financier 284 euro ; Produit exceptionnel de 754 euro ; charges financières zéro euro ; charges exceptionnelles 2 051 euros ; un Impôt sur bénéfice de 3 263 euros ; le résultat net est de 20 006 euros.



31 décembre 2017

Un total de produits d'exploitation de 331 407 euros ; un total des charges d'exploitation de 323 098 euros ; le résultat d'exploitation s'est élevé à 8 309 euros ;

Produits exceptionnels de 1 euro ; charges financières zéro euro ; charges exceptionnelles 1 208 euros ; un Impôt sur bénéfice de 547 euros ; le résultat net est de 6 554 euros.

31 décembre 2016

Un total de produits d'exploitation de 236 540 euros ; un total des charges d'exploitation de 200 032 euros ; le résultat d'exploitation s'est élevé à 36 508 euros ;

Produits exceptionnels de zéro euro ; charges financières zéro euro ; charges exceptionnelles 104 euros ; un Impôt sur bénéfice de 5 100 euros ; le résultat net est de 31 304 euros.

L'exercice se solde par un **BENEFICE NET COMPTABLE DE 20 006 EUROS.**

Proposition d'affectation de ce bénéfice d'euro : 20 006 €

Je vous propose d'affecter ce bénéfice de 20 006 euro :

A la » réserve légale « pour la somme de 800 euro

Au compte »rapport à nouveaux « pour la somme de 19 206 euros.

DÉCISION DE CONTINUATION

A la suite de l'affectation du résultat de cet exercice, les capitaux propres s'établiront ainsi qu'il suit :

L'exercice clos le	31 décembre 2018	31 décembre 2017
▪ Capital social	8 000€	8 000 €
▪ Réserve légale	4 400€	3 600 €
▪ Report à nouveau	76 356€	57 150 €
SITUATION NETTE	88 756€	68 750€

Je vous demande en conséquence de bien vouloir dès à présent, en faveur de la continuation de notre activité, et ce conformément aux dispositions de l'article L.233-42 du Code de commerce.



RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

- **Rémunération du gérant :**

Je vous précise qu'au cours de l'exercice clos le trente et un décembre deux mille seize, j'ai perçu 18 000 euros de rémunération annuelle bruts en qualité de gérant.

DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été distribué au cours de l'année de l'exercice.

CONCLUSION :

Je vous remercie si elles ont votre accord de bien vouloir adopter la résolution qui vous est soumises et de me donner quitus de ma gestion pour cet exercice.

Texte des résolutions :

Vous trouverez en annexe du présent rapport les résolutions qui vous sont proposées.

La gérance espère que vous approuverez les comptes qui vous sont proposés et que vous lui donnerez entier quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Le gérant



Société »DORLE «
Au capital de 8 000 €
Siège : Rue du Fosse des Essarts Résidence la Vallée Bât B 26
91120 PALAISEAU
RCS n°: 792 115 818 R.C.S d'EVRY

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 juillet 2019
--

L'an deux mille dix-neuf ;
Et le quinze juillet ;
A dix heures,

Les associés de la société à responsabilité limitée »DORLE« se sont réunis en assemblée ordinaire annuelle au Rue du Fosse des Essart Résidence la Vallée Bât B 26-91120 PALAISEAU, sur convocation faite par le gérant le 13 juin 2019.

M.DORLE Vasile Ioan préside la séance en sa qualité de **gérant**.

Sont présents ou représentés les associés :

- **M.DORLE Vasile Ioan, associé gérant,**
- **M.SAS Vasile Dumitru, associé,**

Les associés présents ou représentés sont propriétaires de :

- **M.DORLE Vasile Ioan (gérant associé),**
Propriétaire de**400** parts sociales
- **M.SAS Vasile Dumitru, associé,**
Propriétaire de **400** parts sociales,

Soit un total de**800** parts sociales.

Le capital social a été libéré à ce-jour.



Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Monsieur le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 04 septembre

- 1) Lecture du rapport de gestion de la gérance, de la société à responsabilité limitée »**DORLE**«, sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2018**, ainsi que lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce en vue de leur approbation,
- 2) Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la société »**DORLE**«, et quitus de la gérance pour l'exercice écoulé,
- 3) Affectation du résultat de l'exercice clos au **31 décembre 2018**.

Le Président présente alors aux associés les comptes qu'il a établis à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires. Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultats et le bilan de la société.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le **31 décembre 2018**.
- Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre ainsi que le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Le texte des résolutions proposées aux associés,
- Un double de chacune des convocations adressées aux associés, le **15 juin 2019**.

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, le rapport spécial de la gérance, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social de la société »**DORLE**«.



Le Président fait ensuite lecture des différents rapports, et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale, la discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION :

L'assemblée après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au **31 décembre 2018**, et prise connaissance des comptes et du bilan de la société, pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité telle qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION : DÉPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 3 263 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 20 006 euros de la manière suivante :

- A la »réserve légale « pour la somme de 800 euro.
- Au compte »report à nouveau « pour la somme de 19 206 euros.

Et prend acte de ce qu'à la suite de cette affectation les capitaux propres s'établiront ainsi qu'il suit :

	<u>2017</u>	<u>2017</u>
➤ Capital social	8 000€	8 000€
➤ Réserve légale	4 400€	3 600€
➤ Report à nouveau	76 356€	57 150€
SITUATION NETTE	88 756€	68 750€

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



QUATRIÈME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, les associés prennent acte que les distributions intervenues au cours des trois derniers exercices se sont élevées à : **Néant**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

▪ **Rémunération du gérant**

L'Assemblée Générale, après avoir étendu les explications qui lui sont fournies par **M.DORLE Vasile Ioan**, le gérant, prend acte de ce qu'au cours de l'exercice clos le trente-et-un décembre 2018 il a perçu 18 000 euros de rémunération annuelle en qualité de gérant.

SIXIÈME RESOLUTION

Néant

SEPTIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir eu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve-la ou les conventions rapportées.

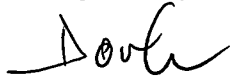
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

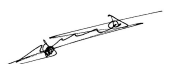
M.DORLE Vasile Ioan

(Signature)



M.SAS Vasile Dumitru

(Signature)



Société »DORLE «
Au capital de 8 000 €
Siège : Rue du Fosse des Essarts Résidence la Vallée Bât B 26
91120 PALAISEAU
RCS n°: 792 115 818 R.C.S d'EVRY

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf ;
Et le quinze juillet,
A dix heures,

Les associés présents ou représentés sont propriétaires de :

-M.DORLE Vasile Ioan, associé gérant

Titulaire de 1 voix,

Signature

Dorle

-M.SAS Vasile Dumitru, associé

Titulaire de 1 voix

Signature

Sas

Soit un total de 2 voix et 2 signatures.

La feuille de présence est arrêtée à 14H membres présents et 2 membres représentés, soit un total de 2 voix. Elle est certifiée exacte et véritable.

Pour la société »DORLE «

— r ooh



Société »DORLE «
Au capital de 8 000 €
Siège : Rue du Fosse des Essarts Résidence la Vallée Bât B 26
91120 PALAISEAU
RCS n°: 792 115 818 R.C.S d'EVRY

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 juillet 2019

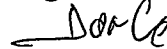
L'an deux mille dix-neuf ;
Et le quinze juillet,
A dix heures,

Les associés présents ou représentés sont propriétaires de :

-M.DORLE Vasile Ioan, associé gérant

Titulaire de 1 voix,

Signature



-M.SAS Vasile Dumitru, associé

Signature

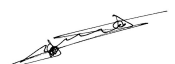
Titulaire de 1 voix



Soit un total de 2 voix et 2 signatures.

La feuille de présence est arrêtée à 14H membres présents et 2 membres représentés, soit un total de 2 voix. Elle est certifiée exacte et véritable.

Pour la société »DORLE «



Désignation de l'entreprise <u>DORLE</u>				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>26 RESIDENCE LA VALLE BAT 26 91120 PALAISEAU</u>					
SIREN <u>7 9 2 1 1 5 8 1 8</u>					
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>	
				Exercice N clos le <u>31/12/2018</u>	
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *	010	012
			Autres *	014	016
	Immobilisations corporelles *			028	030
	Immobilisations financières * (1)			040	042
	Total I (5)			044	048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052
		Marchandises *		060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	070
		Autres* (3)		072	074
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	
	Charges constatées d'avance*		092	094	
	Total II		096	098	
	Total général (I + II)		110	112	
PASSIF				Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	8 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	3 600
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)			132	
	Report à nouveau			134	57 150
	Résultat de l'exercice			136	20 006
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	88 756
	Provisions pour risques et charges			Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)			172	52 713
	Produits constatés d'avance			174	
Total III			176	52 713	
Total général (I + II + III)				180	141 468
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	5 417	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.					



Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise DORLE

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 8

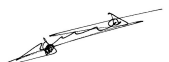
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210			
	Production vendue	Biens	215		214			
		Services*	217		218	261 907		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	261 907		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	495		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	110 230		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243		244	1 431		
	Rémunérations du personnel*				250	97 762		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	23 512		
	Dotations aux amortissements*				254	3 628		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	237 058	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	24 849		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	284	
Produits exceptionnels (IV)						290	754	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	2 051	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	3 263	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	20 006		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	20 006	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 263			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	2 050
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990			
	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)				992			
	Dont divers							
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	2 815
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352	22 503	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370	22 503	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.



COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise DORLE

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise DORLE

[illegible]

Désignation de l'entreprise : DORLE										Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles			400		402		404		406		
Fonds commercial											
Autres			410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426		
	Constructions		430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440	2 305	442		444		446	2 305	
	Installations générales agencements divers		450		452		454		456		
	Matériel de transport		460	10 283	462		464	3 200	466	7 083	
	Autres immobilisations corporelles		470	1 497	472		474		476	1 497	
	TOTAL		490	14 085	492		494	3 200	496	10 885	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516		
	Constructions		520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530	1 387	532	7 68	534		536	2 155	
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
	Matériel de transport		550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL			570	1 387	572	7 68	574		576	2 155	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591				
TOTAL					596	585	597	599			

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



Désignation de l'entreprise : DORLE					Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2	
Constructions	720		725		3	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5	
Matériel de transport	750		755		6	
Autres immobilisations corporelles	760		765		7	
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984				
Déficits de l'exercice		860				
Total des déficits restant à reporter		870				
IV DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *					380	
N° du centre de gestion agréé					388	
Montant de la TVA collectée					374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



Désignation de l'entreprise : DORLE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018	
Durée en nombre de mois		1 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	261 907
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	261 907
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	81 272
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	29 409
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	44
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	110 725
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 151 182
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	151 182
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	261 907
Effectifs au sens de la CVAE *		023	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024 du 01012018	160 au 31122018
Date de cessation			186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 7 9 2 1 1 5 8 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE DORLE

ADRESSE (voie) 26 RESIDENCE LA VALLE BAT 26

CODE POSTAL 91120 VILLE PALAISEAU

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DORLE Prénom(s) Vasile Ioan

Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 400

Naissance : Date 10041979 N° Département 99 Commune roumanie Pays

Adresse : N° 26 Voie rue du Fosse des Essarts Residence la Vallée Bât B

Code Postal 91120 Commune PALAISEAU Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique SAS Prénom(s) Vasile Dumitru

Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 400

Naissance : Date 23091985 N° Département 99 Commune Roumanie Pays

Adresse : N° 18 Voie IMPASSE DE LA CERISAIE

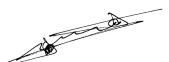
Code Postal 91120 Commune PALAISEAU Pays FR

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

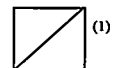


7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

SIREN 792115818

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

DORLE

ADRESSE (voie) 26 RESIDENCE LA VALLE BAT 26

CODE POSTAL 91120

VILLE PALAISEAU

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



Société »DORLE «
Au capital de 8 000 €
Siège : Rue du Fosse des Essarts Résidence la Vallée Bât B 26
91120 PALAISEAU
RCS n°: 792 115 818 R.C.S d'EVRY

ANNEXE CONFORME AU DÉCRET DU 29 NOVEMBRE 1983
--

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont le total général est de 141 468 euros, contre le 133 718 euro de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 20 006 euro contre le 31 304 euro pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du :

01 janvier 2018 au 31 décembre 2018.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan et au compte de résultats, de façon que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du compte de résultats de l'exercice.

ANNEXE N°1

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des éléments suivants :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à un autre.
- Indépendance des exercices

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux en euro courants.



ANNEXE N°2

Aucun changement de méthode n'est intervenu d'un exercice à l'autre.

ANNEXE N°3

CONSOLIDATION

La société »DORLE« n'entre pas dans le périmètre de la consolidation par intégration d'une autre société.

ANNEXE N°4

IMMOBILISATION INCORPORELLE

- 1) Aucun frais d'établissement ont n'a été comptabilisés au cours de l'exercice.
- 2) Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.
- 3) Aucun élément au titre du fond commercial n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

ANNEXE N°5

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de la production d'immobilisations faites par la Société pour elle-même.

-

ANNEXE N°6

La Société »DORLE« ne détient aucun titre ressortissant au domaine des filiales et des participations au sens des articles L.233-1 et 233-2 du Code de commerce.

ANNEXE N°7

MOUVEMENT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Voir le tableau n°2033 C.



ANNEXE N°8

Aucune n'avance et aucun crédit n'a été consenti aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

ANNEXE N°9

Voir tableau n° 2033 C.

Le tableau appelle le commentaire suivant :

-L'amortissement économique a été pratiqué sous la forme d'amortissement LINÉAIRE.

ANNEXE N°10

Les stocks fongibles inscrits au bilan résultent des derniers prix du marché connus à la clôture des comptes :

- Matières premières au 31 décembre 2018 : NÉANT
- Travaux en cours au 31 décembre 2018: NEANT

ANNEXE N°12

A. CHARGES A REPARTIR SUR, PLUSIEURS EXERCICES.

1) CHARGES D'ACQUISITION DES IMMOBILISATION

Aucuns frais de cette nature n'a été enregistré au cours de l'exercice.

2) FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS

Aucun frais de cette nature n'a été enregistré en fin d'exercice

B. PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

Aucun produit à recevoir n'a été enregistré en fin d'exercice.



ANNEXE N°13

L'entreprise n'a pas souscrit d'emprunts comportant des primes de remboursement.

ANNEXE N°14

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Parts composant le capital social :

- | | |
|----------------------------|--------------------------|
| ▪ Au début de l'exercice : | 800 parts de 10 € |
| ▪ A la fin de l'exercice : | 800 parts de 10 € |

ANNEXE N°15

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES RÉELLES

Aucune dette de l'entreprise n'est garantie par des sûretés réelles.

ANNEXE N°16

A. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Aucun produit constaté d'avance n'a été enregistré en fin d'exercice.

B. CHARGES A PAYER SUR DETTE

La récapitulation par nature des dettes, des charges à payer en fin d'exercice se présente comme suit :

Personnel	12 120 €
Charges sociales	13 325 €
Etat, Impôts sur les bénéfices	448 €
Etat, T.V.A. créditeur	
Etat, T.V.A. clients du	
Autres compte débit ou crédit	26 823 €
SITUATION NETTE	52 713€

ANNEXE N°17

Cette récapitulation appelle les commentaires suivants :

Ces dettes et charges (salaires, charges sociales et fiscales) constituent des frais du dernier mois ou du dernier trimestre réglés au début de l'exercice.

ANNEXE N°18

ÉCARTS DE CONVERSION

Aucune opération en devises ne figure dans les soldes des comptes de tiers en fin d'exercice.

Par suite, les écarts de conversion n'ont pas de raison d'être mentionnés.

ANNEXE N°19

CRÉDIT BAIL

NÉANT

ANNEXE N°20

REPRISE D'AMORTISSEMENTS

Aucune reprise d'amortissement n'a été effectuée au cours de l'exercice.

ANNEXE N°21

Aucune opération n'a été effectuée au cours de l'exercice avec des entreprises liées.

ANNEXE N°22

MÉTHODE DE REEVALUATION

L'entreprise n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

ANNEXE N°23

ENGAGEMENTS FINANCIERS PARTICULIERS

Aucun engagement n'a été ou reçu à la fin de l'exercice.



ANNEXE N°24

PARTS BENEFICIAIRES

Aucune part bénéficiaire n'a pas été émise par la Société »DORLE«.

ANNEXE N°25

ENGAGEMENTS

Aucun engagement et notamment en matière de pensions complémentaires de retraite et indemnités assimilées et n'a été contacté au profit des dirigeants, des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

